

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'AJACCIO**

Le 25 mars 2024 à 18 h 00, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 15 mars 2024 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Stéphane Sbraggia, Le Maire.

**Etaient présents :** Stéphane Sbraggia, Alexandre Farina, Caroline Corticchiato, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Christophe Mondoloni, Dominique Carlotti, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, Antoine Casanova, David Frau, Isabelle Falchi, Christelle Combette, Christian Bacci, Paul Mancini, Emmanuelle Villanova, Alain Nicolai, Sébastien Deliperi, Marine Ponzevera, Marine Schinto, Danielle Antonini, Julia Tiberi

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :** Stéphane Vannucci pouvoir à Nicole Ottavy, Jacques Billard pouvoir à Pierre Pugliesi, Annie Sichi pouvoir à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Aurélia Massei pouvoir à Charles Voglimacci, Ginou Battini-Lesueur pouvoir à Simone Guerrini, Isabelle Jeanne pouvoir à Camille Bernard, Philippe Kervella pouvoir à Annie Costa-Nivaggioli, Laetitia Maroccu pouvoir à David Frau, Antoine Cuttoli pouvoir à Christian Bacci, Laurent Marcangeli pouvoir à Stéphane Sbraggia, Pierre-Laurent Audisio pouvoir à Marine Schinto, Jean-François Casalta pouvoir à Julia Tiberi,

**Etaient absents :** Laetitia Maroccu, Basiliu Moretti, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Isabelle Feliciaggi, Jean-Michel Simon, Basile Paoli, Etienne Bastelica

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	29
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto est désignée en qualité de secrétaire de séance.

*Visa Contrôle de légalité*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20240325-2024\_042-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2024

Publication : 10/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



**Séance du lundi 25 mars 2024**

**Délibération N° 2024/042**

**Création et révision AP (Autorisations de programmes) - AE  
(Autorisations d'engagements) du budget principal dans le  
cadre du vote du budget primitif 2024**

## **Monsieur le Maire expose à l'assemblée :**

En application de l'article L. 2311-3, la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme et la section de fonctionnement des autorisations d'engagement. Chaque autorisation de programme ou d'engagement comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants. Les autorisations de programme ou d'engagement et leurs révisions éventuelles sont présentées par le Maire. Elles sont votées par le Conseil Municipal, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives. Les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune, ou à des subventions d'équipement versées à des tiers

Il est en outre nécessaire de rappeler que la mise en œuvre du dispositif AP/CP et AE/CP correspond à des objectifs opérationnels :

- Mieux visualiser le coût des opérations étalées sur plusieurs exercices.
- Limiter les couvertures de crédits annuelles aux seuls besoins du mandatement, l'engagement étant possible sur le montant total de l'AP.
- Améliorer la lisibilité financière des comptes et le taux de réalisation en faisant coïncider le budget voté et le budget réalisé.
- Faciliter la stratégie financière en adossant la prospective sur des éléments concrets.
- Permettre la continuité des opérations pour la préparation et la passation des marchés publics.

Une mise en œuvre efficace de ce dispositif est indissociable d'une comptabilité des engagements maîtrisée, d'une part, et de l'effectivité d'une programmation physico financière fiable d'autre part.

Il est donc proposé au conseil municipal d'examiner l'état annexé au présent rapport des opérations en cours, les propositions de révisions et d'ouverture d'Autorisations de Programme et d'Autorisations d'Engagement nouvelles pour le vote du Budget Primitif du Budget Principal de l'exercice 2024.

Ensuite, il est demandé au conseil municipal d'adopter les créations et les révisions des autorisations de programme et d'engagement présentées dans les 2 états annexés au présent rapport.

### **IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL**

**D'adopter** les créations et les révisions des autorisations de programme et d'engagement présentées dans les états annexés au présent rapport.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL Où l'exposé de Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;  
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 25 mars 2024 ;

### **ADOPTE**

Les créations et les révisions des autorisations de programme et d'engagement présentées dans

les états annexés au présent rapport.

**VOTE**  
**Par 38 voix Pour, 3 Abstentions.**

**Abstention(s) : Danielle Antonini, Jean-François Casalta, Julia Tiberi.**

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.*

*Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

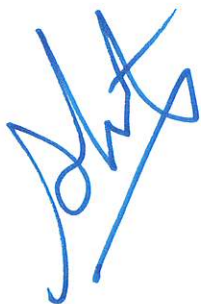
La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, le jour, mois et an que dessus.**

**(Suivent les signatures)**

**Secrétaire de séance**

**Marine SCHINTO**



**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**

**Stéphane SBRAGGIA**

